



Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Treizième session

Ordos (Chine), 6-9 septembre 2017

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Interface entre science et politique et partage de connaissances

Programme de travail de l'interface science-politique

pour l'exercice biennal 2018-2019

**Programme de travail de l'interface science-politique
(2018-2019)**

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à son mandat, tel que défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, l'interface science-politique doit fournir au Comité de la science et de la technologie (CST) des orientations thématiques claires et bien définies sur les besoins en matière de connaissances scientifiques (par exemple, évaluations thématiques, études scientifiques et/ou guides) aux fins de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention).

Afin de garantir l'intérêt pratique et l'utilisation effective de ses travaux futurs, l'interface science-politique a décidé, à sa réunion des 19 et 20 septembre 2016, d'inviter les Parties et les parties prenantes à la Convention à soumettre des propositions de sujets que l'on pourrait envisager d'inscrire dans le programme de travail de l'interface pour 2018-2019.

Sur la base des propositions reçues, le Bureau du CST, a élaboré, en collaboration avec l'interface science-politique, un projet de programme de travail pour l'interface concernant l'exercice biennal 2018-2019, reproduit dans le présent document.

Le Comité de la science et de la technologie voudra peut-être envisager de faire des recommandations à la Conférence des Parties en ce qui concerne le projet de programme de travail de l'interface pour l'exercice biennal 2018-2019.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités.....	1-5	3
II. Projet de programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019	6-18	3
A. Objectifs.....	7-9	4
B. Activités de coordination	10-17	5
C. Budget.....	18	8
III. Propositions.....	19	8
Annexes		
Résumé des sujets qu'il a été proposé d'incorporer dans le programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019		9

I. Généralités

1. Conformément à son mandat, tel que défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, l'interface science-politique doit fournir au Comité de la science et de la technologie (CST) des orientations thématiques claires et bien définies sur les besoins en matière de connaissances scientifiques (par exemple, évaluations thématiques, études scientifiques et/ou guides) aux fins de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention).

2. À sa quatrième réunion, qui a eu lieu les 19 et 20 septembre 2016¹, l'interface science-politique a décidé d'établir son projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019 : i) en invitant les Parties et d'autres parties prenantes à la Convention à soumettre leurs vues sur les questions thématiques que l'interface science-politique pourrait examiner au cours du prochain exercice biennal ; et ii) en examinant les contributions reçues et en désignant un petit nombre de priorités à inscrire dans le projet de programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019, sur la base d'un ensemble de critères préalablement convenus.

3. Dans son courrier du 14 décembre 2016, le secrétariat de la Convention a invité les Parties et les parties prenantes à soumettre des propositions par le biais d'un questionnaire en vue de recenser les sujets qu'il conviendrait d'inscrire au programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019. Au 30 mars 2017, 30 propositions avaient été reçues. Toutes les communications reçues ont été rassemblées dans le document publié sous la cote ICCD/COP(13)/CST/INF.2. Un tableau récapitulatif des sujets proposés est annexé au présent document ; tous les sujets ont été classés par le secrétariat de la Convention par de grands groupes thématiques afin de faciliter la définition d'un nombre limité de priorités à inclure dans le projet de programme de travail.

4. Le Bureau du CST, à sa réunion du 26 avril 2017, et l'interface science-politique, à sa réunion des 27 et 28 avril 2017, ont examiné les communications reçues et passé au crible ces groupes de propositions à la lumière des critères suivants :

a) Pertinence et valeur ajoutée pour la Convention : le sujet permet directement d'appréhender la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) ;

b) Pertinence au regard de l'élaboration des politiques : le sujet est lié à une nouvelle priorité politique ;

c) Pertinence au regard du manque de connaissances à combler : le sujet n'a pas été traité dans des rapports antérieurs de l'interface science-politique ni dans des rapports d'autres groupes scientifiques.

5. Le présent document contient le projet de programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019, tel qu'il a été adopté par le Bureau du CST, pour examen à la treizième session du Comité et soumission ultérieure à la Conférence des Parties pour approbation.

II. Projet de programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019

6. Le projet de programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019 est composé de deux parties : objectifs et activités de coordination. Les objectifs ont trait à des sujets précis tandis que les activités de coordination concernent la coopération avec des processus et des organes extérieurs. Les tableaux 1 et 2 présentent de façon schématique les objectifs et les activités de coordination. L'interface science-politique choisira le mécanisme le plus approprié pour mener à bien les tâches en question et elle le mettra en

¹ Voir le rapport de la quatrième réunion de l'interface science-politique (19-20 septembre 2016). Disponible à l'adresse : < http://knowledge.unccd.int/sites/default/files/inline-files/Report_4th-SPI-meeting_19-20Sept2016.pdf >.

marche en coordination avec le secrétariat de la Convention. Un projet de budget pour l'exécution du programme de travail 2018-2019 est reproduit au tableau 3 et dans le document ICCD/COP(13)/8-ICCD/CRIC(16)/2.

A. Objectifs

Objectif 1 : Fournir des orientations précises pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres

7. Principe : Les objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 sont assortis d'une cible sur la neutralité en matière de dégradation des terres (objectif 15.3). Afin de l'atteindre, la Conférence des Parties a décidé, à sa douzième session, de faire figurer, dans le programme de travail de l'interface science-politique 2016-2017, un objectif consistant à fournir des orientations scientifiques pour atteindre la cible volontaire de la neutralité en matière de dégradation des terres (décision 21/COP.12). L'interface science-politique a élaboré un cadre théorique et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres (ICCD/COP (13)/CST/2), en tenant compte de la décision 3/COP.12, afin d'établir des orientations utiles à la formulation de cibles et d'initiatives nationales sur la neutralité en matière de dégradation des terres.

8. S'appuyant sur le cadre conceptuel et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres, les orientations sur l'obtention de la neutralité en matière de dégradation des terres devront fournir :

a) Des conseils sur la manière d'identifier et de concevoir des initiatives scientifiquement éprouvées, pratiques et transformatrices qui apportent des avantages multiples à l'environnement et des synergies avec les autres conventions de Rio. Il convient en particulier de relever l'intérêt que présente l'action climatique fondée sur la gestion des terres qui tient compte de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, notamment la fourniture d'une assistance scientifique au Mécanisme mondial pour faciliter la prise des décisions quant à la faisabilité technique des initiatives transformatrices relatives à la neutralité en matière de dégradation des terres ;

b) Des données scientifiques sur la manière dont la neutralité en matière de dégradation des terres contribuerait à l'amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations touchées par les problèmes de DDTS. Des exemples seraient fournis pour montrer comment les interventions fondées sur la gestion des terres, visant par exemple à éviter et à atténuer de nouvelles dégradations grâce à la gestion durable des terres ou à enrayer la dégradation par des mesures de régénération et de restauration des sols, améliorent le bien-être et les moyens de subsistance des populations, afin d'encourager ces interventions.

Objectif 2 : Fournir des orientations pour soutenir l'adoption et la mise en place d'interventions fondées sur la gestion des terres qui soient utiles à la gestion des situations de sécheresse et à l'atténuation de leurs effets

9. Principe : Un cadre pour la prévention des situations de sécheresse, soulignant le potentiel des interventions fondées sur la gestion des terres, notamment grâce à une gestion durable des terres, pourrait orienter des processus interdépendants à de multiples niveaux et échelons aux fins de l'adoption et de la mise en place d'interventions fondées sur la gestion des terres qui soient utiles à la gestion de la sécheresse et à l'atténuation de ses effets, compte tenu des tempêtes de sable et de poussière. Ce cadre tiendrait compte des étapes, des outils et des ressources nécessaires pour mettre en place des interventions fondées sur la gestion des terres et contrôler leur efficacité. Cela devrait permettre, entre autres retombées bénéfiques, de renforcer la résilience des écosystèmes et des populations et de réduire leur vulnérabilité.

Tableau 1

Objectifs et produits du programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019

<i>Objectif</i>	<i>Produit</i>
1 Fournir des orientations élaborées pour l'obtention de la neutralité en matière de dégradation des terres	
1.1. Donner des conseils sur la conception et la mise en œuvre d'initiatives transformatrices sur la neutralité en matière de dégradation des terres qui présentent des avantages multiples pour l'environnement et des synergies avec les autres conventions de Rio, en particulier pour les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets	<p>a) Note d'orientation sur les moyens de recenser et de concevoir des initiatives scientifiquement éprouvées, pratiques et transformatrices sur la neutralité en matière de dégradation des terres</p> <p>b) Fourniture d'une assistance scientifique au Mécanisme mondial afin de faciliter la prise des décisions quant à la faisabilité technique d'initiatives transformatrices sur la neutralité en matière de dégradation des terres</p>
1.2 Fournir des données scientifiques sur la manière dont la neutralité en matière de dégradation des terres contribuerait à améliorer le bien-être et les moyens de subsistance des populations touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.	Rapport présentant des données scientifiques sur la manière dont les interventions fondées sur la gestion des terres peuvent améliorer le bien-être et les moyens de subsistance des populations tout en renforçant la sécurité environnementale
2. Fournir des orientations pour soutenir l'adoption et la mise en œuvre d'interventions fondées sur la gestion des terres qui soient utiles à la gestion de la sécheresse et à l'atténuation de ses effets	Cadre relatif à la prévention des situations de sécheresse, soulignant le potentiel des interventions fondées sur la gestion des terres afin d'atténuer les effets de la sécheresse en renforçant la résilience des écosystèmes et des populations

B. Activités de coordination

10. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, l'interface science-politique entreprendra les activités de coordination suivantes :

Activité de coordination 1 : Contribuer à l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres menée par la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et y donner suite, et examiner l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'IPBES et le résumé correspondant à l'intention des décideurs.

11. Principe : À la troisième réunion de la Plénière de la Plateforme, la Convention a été reconnue comme un utilisateur et un collaborateur clefs de l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres de l'IPBES, qui est menée sur la période 2015-2018. Le programme de travail de l'interface science-politique pour 2016-2017 comprend des activités d'appui à l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres (ICCD/COP(13)/CST/5).

Activité de coordination 2 : Renforcer la coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans le cadre de son programme d'action, en particulier en ce qui concerne son rapport spécial sur les changements climatiques et les terres (rapport spécial sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres) et le sixième Rapport d'évaluation du GIEC.

12. Principe : Les rapports d'évaluation du GIEC ont souvent abordé la question de la dégradation des terres et de la désertification dans leurs chapitres relatifs à la vulnérabilité. Récemment, le GIEC a décidé d'élaborer un rapport spécial sur les changements climatiques et les terres, qui porte particulièrement sur la désertification². L'interface science-politique renforcera encore sa coopération avec le GIEC sur ces thèmes (ICCD/COP(13)/CST/5).

Activité de coordination 3 : Poursuivre la coopération avec le Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS) et rechercher d'autres moyens et thèmes de coopération

13. Principe : Des activités ont été menées au titre du programme de travail de l'interface science-politique pour 2016-2017 afin de renforcer la coopération avec le GTIS (ICCD/COP(13)/CST/5).

14. Au cours du prochain exercice biennal, la coopération se poursuivra sur des sujets choisis d'un commun accord par l'interface science-politique et le GTIS, ainsi que sur toute activité de suivi découlant des conclusions du Colloque mondial sur le carbone organique du sol.

Activité de coordination 4 : Coopérer avec le Panel international pour la gestion durable des ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux fins d'élaborer un rapport sur la restauration des sols, la résilience des écosystèmes et leur contribution à l'élimination de la pauvreté. L'interface science-politique contribuera à l'élaboration et à l'examen du rapport.

15. Principe : L'interface science-politique considère les sols comme un capital précieux³. La coopération au cours du prochain exercice biennal commencera par des contributions de l'interface science-politique à l'élaboration et à l'examen du rapport sur la restauration des sols, la résilience des écosystèmes et leur contribution à l'élimination de la pauvreté. Sur la base de ce rapport, l'interface science-politique définira des options pratiques concernant la manière dont la restauration des sols favorise la neutralité en matière de dégradation des terres dans l'optique des objectifs de développement durable.

Activité de coordination 5 : Contribuer à l'élaboration de la deuxième édition du Rapport sur l'avenir des terres dans le monde

16. Principe : Le Rapport sur l'avenir des terres dans le monde est une nouvelle publication phare au titre de la Convention qui porte sur l'état des terres et leur utilisation. Il sera publié périodiquement. Le programme de travail de l'interface science-politique pour 2016-2017 prévoyait la participation des membres de l'interface aux travaux du comité directeur établi pour la première édition du Rapport sur l'avenir des terres dans le monde et au processus d'examen correspondant (ICCD/COP(13)/CST/5). Cet appui technique et consultatif doit se poursuivre pour l'établissement de la deuxième édition du Rapport.

² <www.ipcc.ch/meetings/session45/Decision_Outline_SR_LandUse.pdf> et <<http://ipcc.ch/apps/eventmanager/documents/43/090320170624-INF.7-SRLandUse.pdf>>.

³ PNUE (2016). *Unlocking the Sustainable Potential of Land Resources: Evaluation Systems, Strategies and Tools*. Rapport du Groupe de travail sur les terres et les sols du Panel international pour la gestion durable des ressources. Herrick, J.E., O. Arnalds, B. Bestelmeyer, S. Bringezu, G. Han, M.V. Johnson, D. Kimiti, Yihe Lu, L. Montanarella, W. Pengue, G. Toth, J. Tukahirwa, M. Velayutham et G. Zhang. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi. Disponible en ligne à l'adresse : <www.resourcepanel.org/reports/unlocking-sustainable-potential-land-resources>.

Activité de coordination 6 : Coopérer avec l'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux d'ONU-Habitat afin d'harmoniser les indicateurs fonciers établis par l'Initiative pour mesurer la sécurité du régime foncier à l'échelle mondiale et au niveau des pays avec les indicateurs fonciers utilisés pour mesurer les progrès accomplis aux fins de la neutralité en matière de dégradation des terres

17. Principe : L'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux vise à mettre au point un ensemble d'indicateurs fonciers essentiels destinés à mesurer la sécurité du régime foncier à l'échelle mondiale et au niveau des pays. L'interface science-politique étudiera des moyens de coopération dans le but d'harmoniser les indicateurs fonciers établis par cette Initiative avec les indicateurs fonciers utilisés pour mesurer les progrès accomplis aux fins de la neutralité en matière de dégradation des terres.

Tableau 2

Activités de coordination inscrites au programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019

<i>Domaine de coordination</i>	<i>Activité</i>
1. Suivre l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres menée par la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et y contribuer, et examiner l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'IPBES et le résumé correspondant à l'intention des décideurs.	<p>L'interface science-politique examinera l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres et en analysera les messages clés intéressant la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), en vue de leur présentation à la quatorzième session du Comité de la science et de la technologie (CST).</p> <p>L'interface science-politique examinera également les messages clés de l'évaluation mondiale de l'IPBES intéressant la Convention, afin de recenser les moyens de protéger et d'utiliser la biodiversité et les écosystèmes, ainsi que les avantages qu'ils présentent pour les populations, en vue de leur présentation à la quatorzième session du CST.</p>
2. Renforcer la coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans le cadre de son programme d'action, notamment en ce qui concerne son rapport spécial sur les changements climatiques et les terres et son sixième Rapport d'évaluation.	Conformément aux procédures établies par le GIEC, l'interface science-politique contribuera à l'établissement du rapport spécial sur les changements climatiques et les terres et du sixième Rapport d'évaluation.
3. Poursuivre la coopération avec le Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS) et rechercher d'autres moyens et thèmes de coopération	<p>La coopération avec le GTIS portera sur des sujets choisis d'un commun accord par l'interface science-politique et le GTIS.</p> <p>L'interface science-politique participera à toute activité de suivi découlant des conclusions du Colloque mondial sur le carbone organique du sol, notamment à l'organisation d'une deuxième réunion éventuelle, en coopération avec le GIEC et d'autres organisations.</p>
4. Coopérer avec le Panel international pour la gestion durable des ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement afin d'élaborer un rapport sur la régénération des sols, la résilience des écosystèmes et leur contribution à l'élimination de la pauvreté	<p>L'interface science-politique contribuera à l'élaboration et à l'examen du rapport.</p> <p>Sur la base de ce rapport, l'interface définira des options pratiques concernant la manière dont la restauration des sols contribue à la neutralité en matière de dégradation des terres dans l'optique des objectifs de développement durable.</p>
5. Contribuer à l'élaboration de la deuxième édition du Rapport sur l'avenir des terres dans le monde	Les membres de l'interface science-politique participeront aux travaux du comité directeur et au processus d'examen de la deuxième édition du Rapport.

6. Coopérer avec l'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux d'ONU-Habitat afin d'harmoniser les indicateurs établis par l'Initiative pour mesurer la sécurité du régime foncier à l'échelle mondiale et au niveau des pays, avec les indicateurs fonciers utilisés pour mesurer les progrès accomplis aux fins de la neutralité en matière de dégradation des terres

L'interface science-politique apportera des contributions à l'Initiative afin d'harmoniser les indicateurs fonciers établis par l'Initiative avec les indicateurs utilisés au titre de la Convention, en s'appuyant sur des sources de données et des normes qui peuvent être collectées et comparées à l'échelle mondiale.

C. Budget

18. Le budget total nécessaire pour la mise en œuvre du programme de travail de l'interface science-politique (2017-2018) s'élève à 515 000 euros. On trouvera des informations sur le coût estimé des travaux au tableau 3 et dans le document ICCD/COP(13)/8-ICCD/CRIC(16)/2. Les Parties pourront constater que le budget de base proposé et les fonds extrabudgétaires disponibles ne représentent que 310 000 euros pour un budget total, estimé à 515 000 euros, nécessaire à l'exécution complète du programme de travail. Elles pourront donc décider soit de mobiliser des ressources additionnelles, soit de hiérarchiser les objectifs et activités proposés en fonction des ressources disponibles.

Tableau 3

Budget du programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019

<i>Objectif/activité</i>	<i>Origine des fonds</i>	<i>Coût (en euros)</i>
Objectifs et activités de coordination	Fonds extrabudgétaires	400 000
Réunions annuelles de l'interface science-politique	Budget de base	115 000
Total		515 000
Budget de base proposé		115 000
Ressources extrabudgétaires disponibles		195 000
Déficit budgétaire		205 000

III. Propositions

19. Le Comité de la science et de la technologie voudra peut-être recommander à la Conférence des Parties :

- a) **D'adopter le programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2018-2019 et de fixer des priorités ;**
- b) **De demander au Secrétaire exécutif :**
 - i) **De présenter un rapport de synthèse, assorti de recommandations pratiques, sur l'objectif 1.1 du programme de travail pour 2017-2018, à la quatorzième session du Comité de la science et de la technologie ;**
 - ii) **De présenter un rapport de synthèse, assorti de recommandations pratiques, sur l'objectif 1.2 du programme de travail pour 2018-2019, à la quatorzième session du Comité de la science et de la technologie ;**
 - iii) **De présenter un rapport de synthèse, assorti de recommandations pratiques, sur l'objectif 2 du programme de travail pour 2018-2019, à la quatorzième session du Comité de la science et de la technologie ;**
 - iv) **De rendre compte des activités de coordination menées par l'interface science-politique au cours de l'exercice biennal 2018-2019 à la quatorzième session du Comité de la science et de la technologie.**

Annexe

Liste des sujets qu'il est proposé d'inscrire au programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019

Les sujets proposés sont présentés dans l'ordre alphabétique des Parties ou parties prenantes qui sont à l'origine de la proposition. ils ont été regroupés en fonction des grands thèmes ci-après afin de faciliter le choix d'un nombre limité de priorités à inscrire au projet de programme de travail :

- a) Orientations méthodologiques élaborées aux fins de la réalisation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres ;
 - i) Méthodes de suivi, de notification et de vérification concernant la neutralité en matière de dégradation des terres (par exemple, indice de neutralité, fixation d'objectifs, indicateurs locaux et mondiaux, méthodes normalisées d'évaluation de la neutralité en matière de dégradation des terres) ;
 - ii) Orientations supplémentaires concernant la définition et l'exécution de projets transformateurs sur la neutralité en matière de dégradation des terres et l'intensification des interventions et politiques fondées sur la gestion des terres qui contribuent à l'obtention de la neutralité en matière de dégradation des terres (par exemple, aménagement intégré du territoire, stockage du carbone du sol, interventions dans le domaine de l'agroforesterie, agriculture respectueuse de l'environnement et élevage bovin durable) ;
 - iii) Aspects sociaux de la neutralité en matière de dégradation des terres (par exemple, lieux de migration critiques, droits fonciers, gouvernance et questions de genre, renforcement des capacités des petits exploitants agricoles) ;
- b) Identification des interventions fondées sur la gestion des terres aux fins de la gestion des sécheresses (par exemple, gestion intégrée des nutriments contenus dans l'eau et évaluation des tempêtes de sable et de poussière) ;
- c) Coûts de la dégradation des terres et avantages de la gestion durable des terres.

Tableau

Liste des sujets qu'il est proposé d'inscrire au programme de travail de l'interface science-politique pour 2018-2019¹

Numéro	Partie	Sujet proposé	Groupe
1	Argentine	Nouvelle série d'indicateurs, de cadres théoriques et de méthodes, notamment d'indicateurs locaux plus adaptés au suivi des mesures en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres	a.i
2	Arménie	Estimation des capacités de piégeage du carbone dans les zones ayant différents couverts végétaux	a.ii
3	Bangladesh	Modifications temporelles et spatiales des profils pédologiques (caractéristiques physiques, chimiques et biologiques) dans différentes zones agroécologiques du Bangladesh et aspects socioéconomiques	a.ii

¹ Ces propositions sont présentées telles qu'elles ont été soumises par les Parties, à l'exception de modifications rédactionnelles mineures. En outre, les propositions du Burkina Faso, de Cabo Verde, du Chili, de la Colombie, de la République dominicaine, de Sao Tomé-et-Principe, du Tchad et du Togo ont fait l'objet d'une traduction officielle à partir de la langue dans laquelle elles ont été soumises.

Numéro	Partie	Sujet proposé	Groupe
4	Belgique	Examen du produit 3 b) i) du programme de travail de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) portant sur une évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres, afin de rechercher des synergies	*
5	Bolivie (État plurinational de)	Stratégies et mesures permettant de faire progresser la neutralité en matière de dégradation des terres, des lieux de migration critiques dans les zones rurales aux zones urbaines et périurbaines dans les zones arides	a.iii
6	Burkina Faso	Évaluation nationale des coûts de la dégradation des terres	c
7	Cabo Verde	Cartographie de la désertification	a.i
8	Chili	Causes, incidences et coûts de la passivité au regard de l'objectif général de neutralité en matière de dégradation des terres	a.iii
9	Colombie	Stratégies et mesures visant à réduire, atténuer et enrayer la dégradation croissante des sols et des terres dans le monde	a.ii
10	Cuba	Relation entre l'eau et la terre dans la dégradation des terres et les processus conduisant à des sécheresses graves	b
11	Djibouti	Reboisement et lutte contre la désertification	a.ii
12	Équateur	Système d'information et d'alerte rapide sur la dégradation des terres	b
13	Érythrée	a) Impact des interventions déployées pour atténuer la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) en Érythrée et leurs conséquences à long terme pour la viabilité environnementale	a.ii
		b) Sources d'énergie nouvelles permettant d'atténuer les problèmes de DDTS afin de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres	a.ii
14	Guyana	Appui à l'élaboration d'une définition et d'indicateurs de la dégradation des terres pour chaque pays	a.i
15	Indonésie	a) Mise au point d'un mécanisme de paiement des services environnementaux dans le cadre de l'aménagement des bassins versants entre les zones situées en amont et celles situées en aval	c
		b) Développement institutionnel dans le cadre de l'aménagement des bassins versants entre les zones situées en amont et celles situées en aval	a.ii
		c) Développement de la culture du bambou pour protéger les sols et les eaux	a.ii
		d) Expérience pilote d'agroforesterie	a.ii
16	Libye	Programme de mise en valeur de l'oasis d'Al-Jaghoub	–
17	Madagascar	Gouvernance locale de la gestion durable des terres	a.iii
18	Malte	Aucun sujet proposé	–
19	Mexique	a) Élaboration de méthodes normalisées d'évaluation et d'identification rapides des besoins nationaux d'activités et de mesures d'intégration de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la gestion durable des terres	a.i
		b) Prise en considération et publication des méthodes d'action les plus efficaces pour faciliter l'adaptation des terres aux changements climatiques, notamment des méthodes de gestion durable et régénératrice des sols, des techniques de restauration agroforestière et de gestion globale et intégrée de l'élevage, afin d'améliorer la productivité et la diversité biologique des terres	a.ii
		c) Mise au point de méthodes de mesure, de notification et de vérification pour suivre les progrès réellement accomplis dans les activités de gestion durable des terres en vue d'atteindre, d'ici à 2030, les objectifs nationaux volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres	a.i
		d) Mise au point de méthodes de mesure, de notification et de vérification permettant de suivre la mise en œuvre et de prévoir les besoins de financement national et international afin de mettre en place des activités de gestion durable des terres, pour atteindre, d'ici à 2030, les objectifs nationaux volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres	a.i

* À considérer comme une activité de coordination.

<i>Numéro</i>	<i>Partie</i>	<i>Sujet proposé</i>	<i>Groupe</i>
20	Namibie	Analyse du développement d'un système d'élevage bovin viable à long-terme dans la région de Kunene	a.ii
21	Philippines	Étudier la possibilité d'établir un indice unifié de la dégradation des terres	a.i
22	République arabe syrienne	Évaluation intégrée des tempêtes de sable et des tempêtes de poussière	b
23	République dominicaine	a) Effets des fluctuations climatiques, notamment sur la productivité, et aspects socio-économiques dans les zones arides et semi-arides	c
		b) Ajustements et informations actualisées concernant l'utilisation et la couverture des sols, notamment la répartition du couvert forestier. Études pilotes sur les ajustements fonciers dans les régions touchées	a.ii
24	Sao Tomé-et-Principe	a) Renforcement des capacités des petits agriculteurs	a.ii
		b) Formation et sensibilisation des différents exploitants des terres aux bonnes pratiques agricoles dans les zones rurales pour garantir que les agriculteurs soient mieux informés, formés et sensibilisés concernant la désertification et la dégradation des terres	a.ii
25	Slovaquie	Gestion durable et intensive de la production agricole (cultures et élevage) grâce à la protection des sols et des ressources en eau et à leur utilisation judicieuse au regard des changements climatiques	a.ii
26	Soudan du Sud	Agriculture respectueuse de l'environnement et utilisation d'espèces de plantes locales pour renforcer la résilience climatique au lendemain de la guerre au Soudan du Sud	a.ii
27	Tchad	Le pastoralisme dans les zones arides	a.ii
28	Togo	Analyse de la dégradation des sols en fonction des systèmes et des dynamiques d'utilisation des terres	a.ii
29	Turquie	Élaboration d'un rapport détaillé sur les déterminants directs et indirects de la dégradation des terres	a.ii
<i>Numéro</i>	<i>Partie prenante</i>	<i>Sujet proposé</i>	<i>Groupe</i>
30	Groupe des organisations de la société civile	Principes directeurs pour la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres : droits fonciers et pratiques de gestion durable des terres	a.iii